

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Cf. liste jointe en annexe 1 de la demande.....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : (CPEPESC F-C)

Adresse : N° 3..... Rue Beauregard.....

Commune BESANCON.....

Code postal 25 000.....

Nature des activités : Etude et protection de l'environnement, en particulier des Chiroptères.....

Qualification : Association gestionnaire de sites protégés et menant des actions d'étude et de protection des chiroptères.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

B: QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTROITÉS, AFFECTÉS OU DÉGRADÉS ?	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1	Toutes les espèces de chiroptères en Franche-Comté (Voir demande d'autorisation)
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☒
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☒
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Depuis plus de 30 ans, la CPEPESC Franche-Comté et ses membres ont lancé de nombreuses actions portant sur la sauvegarde et la protection des chiroptères, dont la coordination du Réseau SOS Chauves-souris sur le territoire Franc-Comtois. Ces actions permettent d'une part de sauver des chauves-souris affaiblies ou coincées dans des conditions défavorables, mais aussi de conseiller des aménagements pour résoudre les soucis de cohabitation entre l'Homme et ces animaux (voir détails... dans la demande d'autorisation jointe).

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction	☒ Préciser : Conseils auprès de collectivités et/ou particuliers pour résoudre les problématiques de cohabitation dans le bâti et les ouvrages d'art (voir avis CSRPN 2009-5). Certains cas peuvent nécessiter de rendre le gîte inutilisable par les chiroptères... (voir détails dans la demande d'autorisation jointe).
...	
Altération	☒ Préciser : Idem. Dans certains cas, les aménagements peuvent modifier le gîte. (voir détails dans la demande d'autorisation jointe)
...	
Dégradation	☐ Préciser : Idem. Dans certains cas, les aménagements peuvent modifier le gîte. (voir détails dans la demande d'autorisation jointe)
...	
Suite sur papier libre	

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale	☐ Préciser :
Formation continue en biologie animale	☐ Préciser :
Autre formation	☐ Préciser :
Chiroptérologues, disposant d'une formation supérieure en environnement.	

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.....
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Territoire de l'ancienne Région Franche-Comté.....
Départements : Doubs (25), Haute-Saône (70), Jura (39), Territoire de Belfort (90).....
Cantons :
Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	☒
Mesures de protection réglementaires	☐
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	☐
Renforcement des populations de l'espèce	☐
Autres mesures	☒ Préciser : Mesures de réduction d'impact

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir avis CSRPN 2009-5 et demande d'autorisation jointe.

Suite sur papier libre

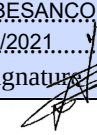
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans sur la période couverte par la précédente autorisation (2016-2020).....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Compte rendu global des opérations à l'issue de la dérogation.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à BESANCON
le 28/04/2021
Votre signature 

Commission de Protection
des Eaux de Franche-Comté
(C.P.E.F.C.)
Association Régionale Agréée
de Protection de la Nature
3 rue Beauregard
25000 BESANCON

Tél. : 03 81 88 66 71 - Fax : 03 81 80 52 40